



# BARÈME D'HONORAIRES

à compter du 01 février 2023

[www.unebonneagence.fr](http://www.unebonneagence.fr)

# BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

à compter du 01 février 2023

*TVA non applicable - article 293 B du CGI*

Mandat de vente d'Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Box, Cave, Grenier, Terrain, Murs commerciaux, Fonds de commerce, Droit au bail :

*Honoraires à la charge de l'acquéreur*

**Prix de vente inférieur à 50 000 € : 1 900 €**

**Prix de vente supérieur ou égal à 50 000 € : 4 900 €**